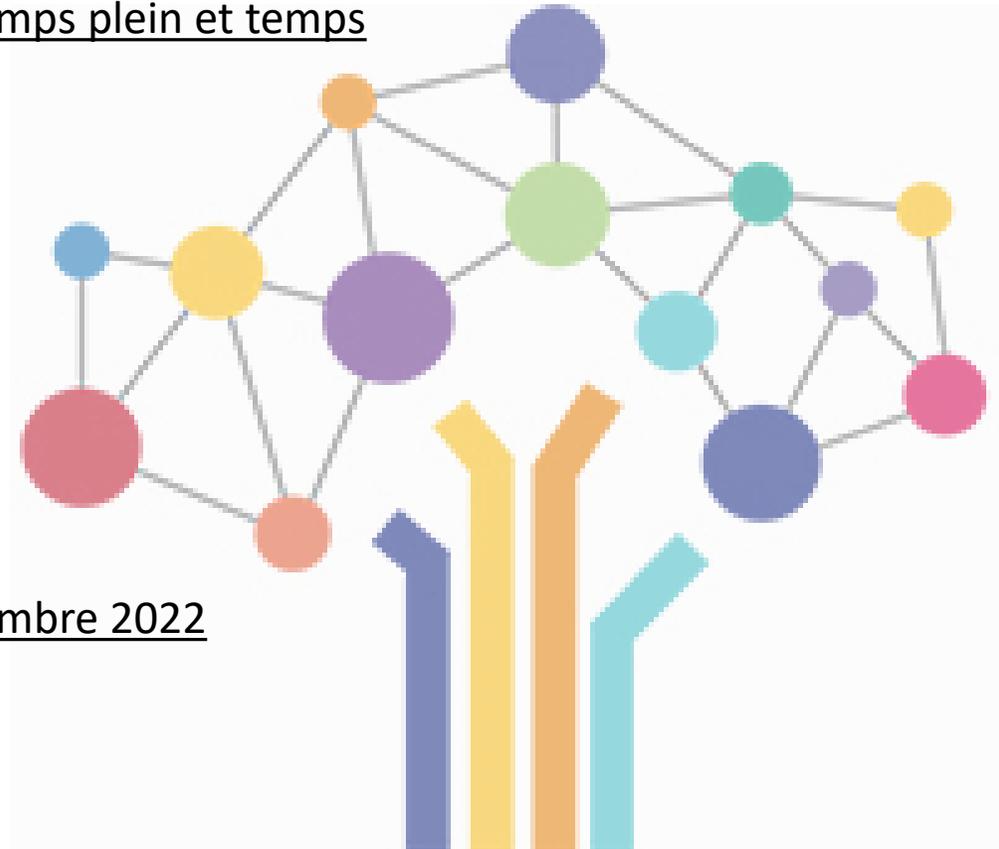


Campagne du Rapport Social Unique 2022

**Présentation au Comité Social Technique
Départemental du 15 février 2024**

Sommaire

- I. Point sur la campagne 2022
- II. La répartition des agents par statut
- III. Les caractéristiques des agents permanents
- IV. Le temps de travail des agents permanents : temps complet et temps non complet
- V. L'organisation du temps de travail des agents à temps complet : temps plein et temps partiel
- VI. L'âge moyen des agents permanents
- VII. Budget et rémunération des agents permanents
 - Le budget moyen
 - La rémunération par ETPR
 - La part du régime indemnitaire
- VIII. Absences concernant les agents permanents, présents au 31 décembre 2022
- IX. La formation
- X. Les mouvements des agents permanents

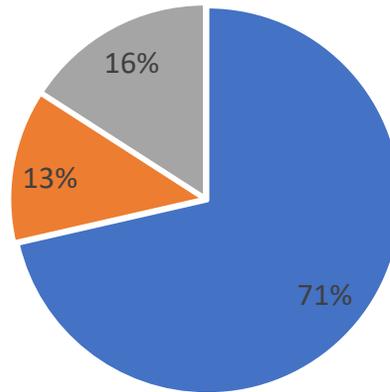


I. Point sur la campagne 2022

- Début de la campagne fin juin 2023 – Fin de la campagne le 6 février 2024
- Taux de RSU validés : **73 %** (70 % pour la Bretagne, 68 % au national)
- Taux de retour effectifs : **93%** (85 % pour la Bretagne, 90 % au national)

II. La répartition des agents par statut

Répartition des agents par statut



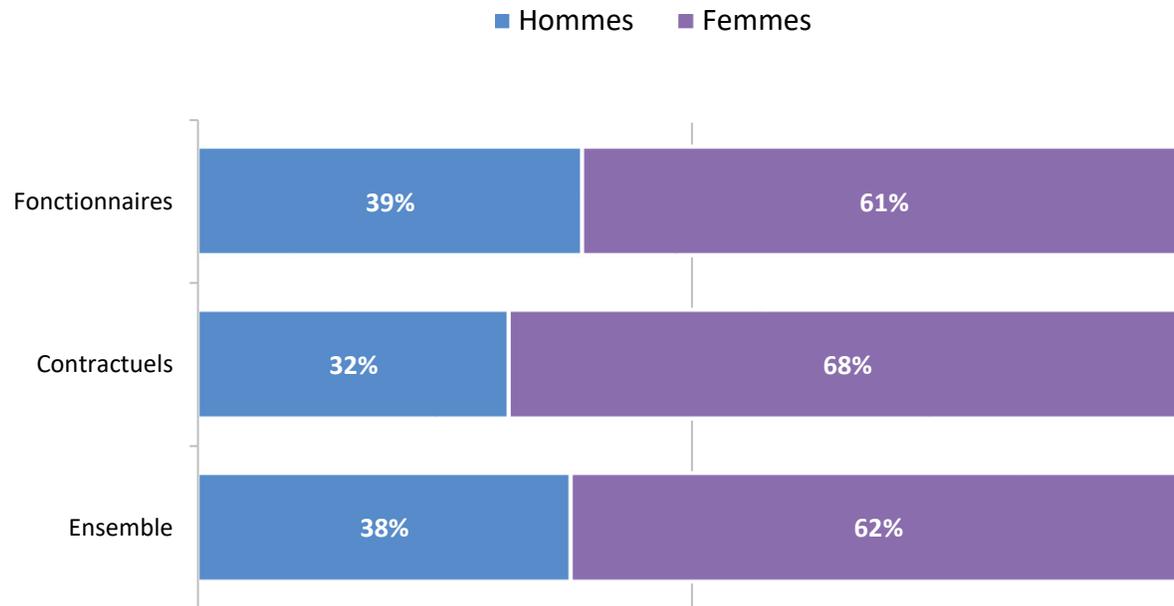
■ fonctionnaires ■ contractuels permanents ■ contractuels non permanents

Soit, pour les postes permanents, **84,9 %** de fonctionnaires pour 15,1 % de contractuels.

Le pourcentage de fonctionnaires sur emplois permanents passe à **82,4 %** dans les collectivités de moins de 50 agents.

II. La répartition des agents par statut

Zoom sur la répartition par sexe des agents permanents :

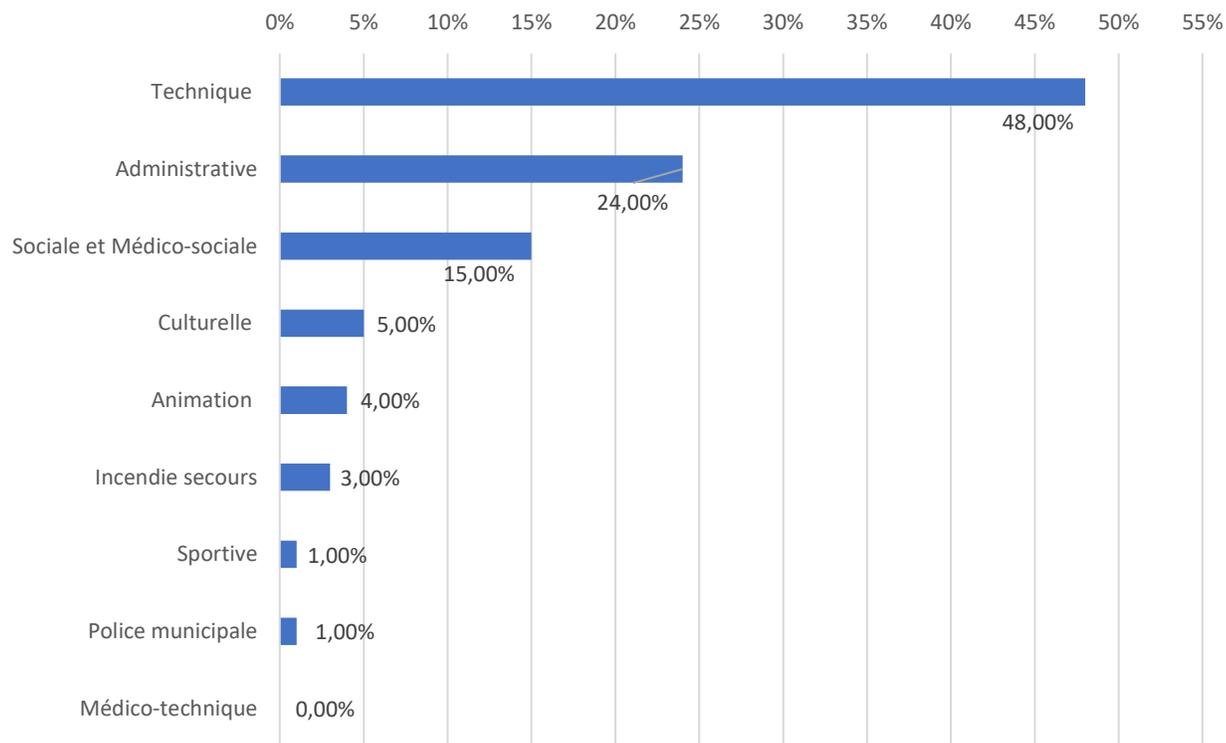


Le taux de féminisation des emplois permanents est de **62%**.
Ce taux passe à **69 %** dans les collectivités de moins de 50 agents.

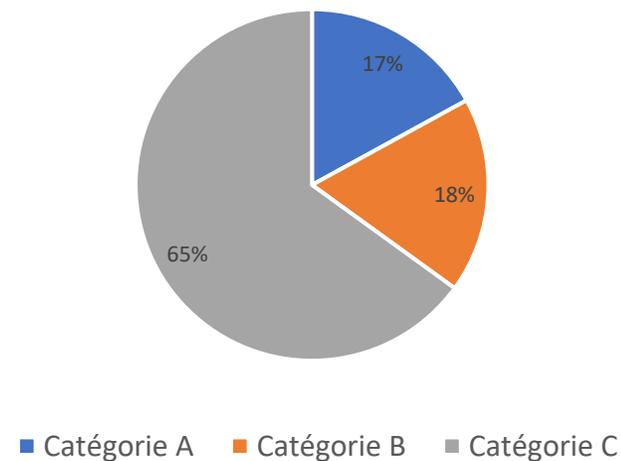
Les emplois fonctionnels sont occupés à **35%** par des femmes.

III. Les caractéristiques des agents permanents

Répartition des agents permanents par filière



Répartition des agents par catégorie



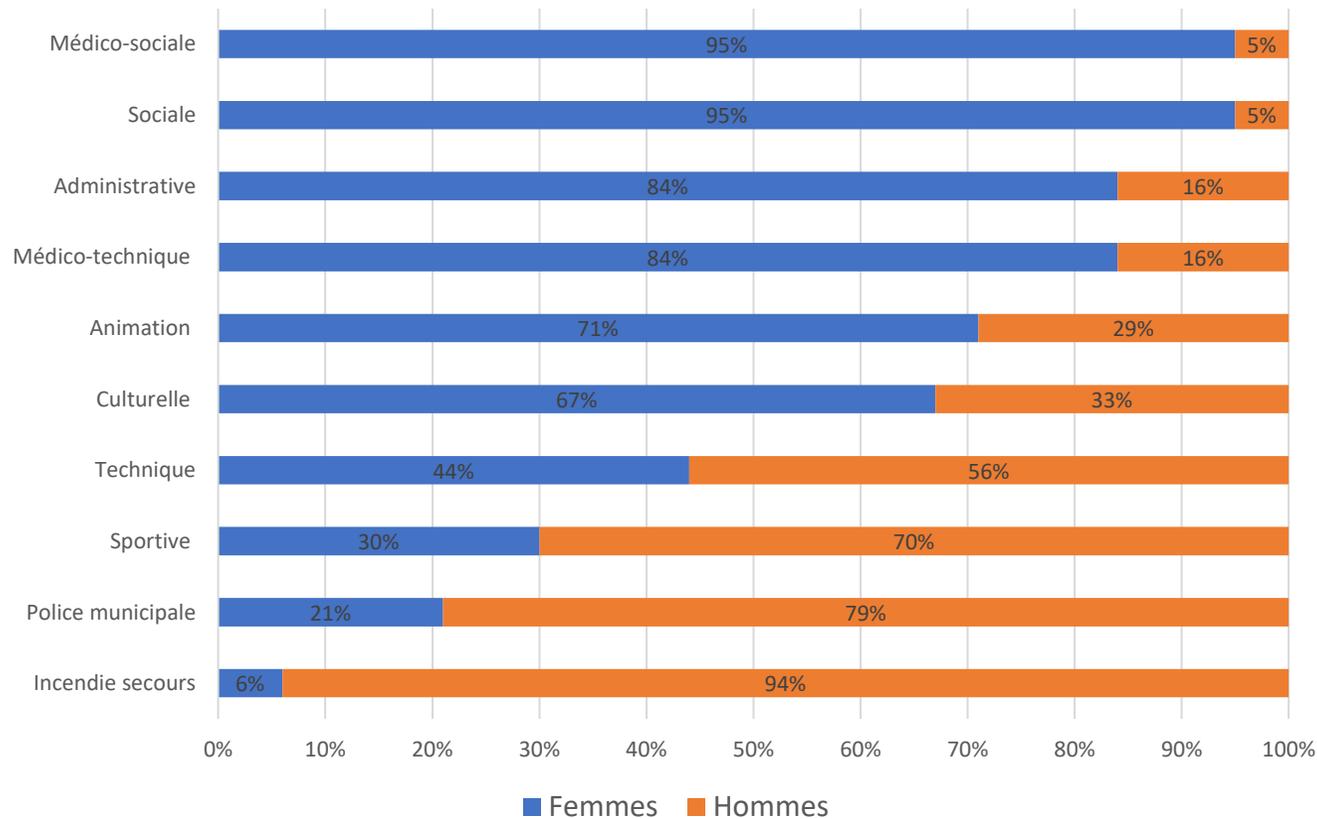
La répartition par catégorie est différente dans les collectivités du CST départemental : 75 % d'agents de catégorie C, 16 % en B et 8% en A.

III. Les caractéristiques des agents permanents

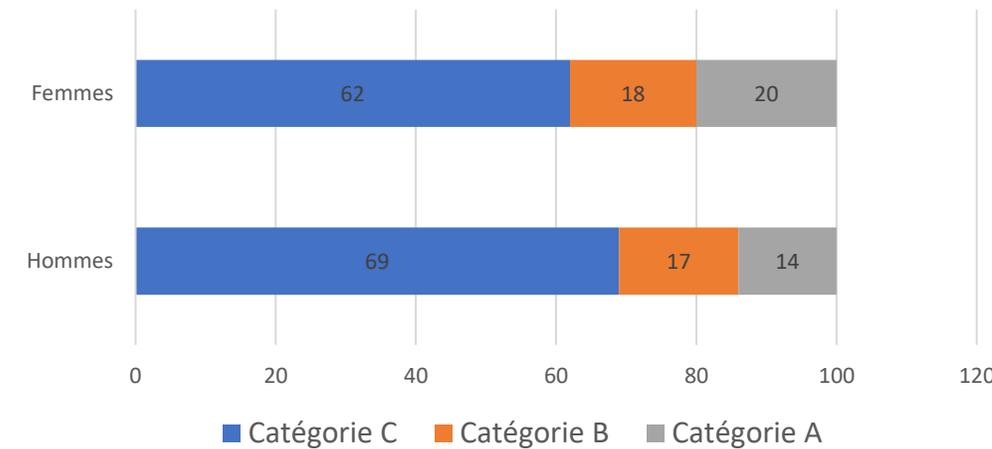


Zoom sur la répartition par genre :

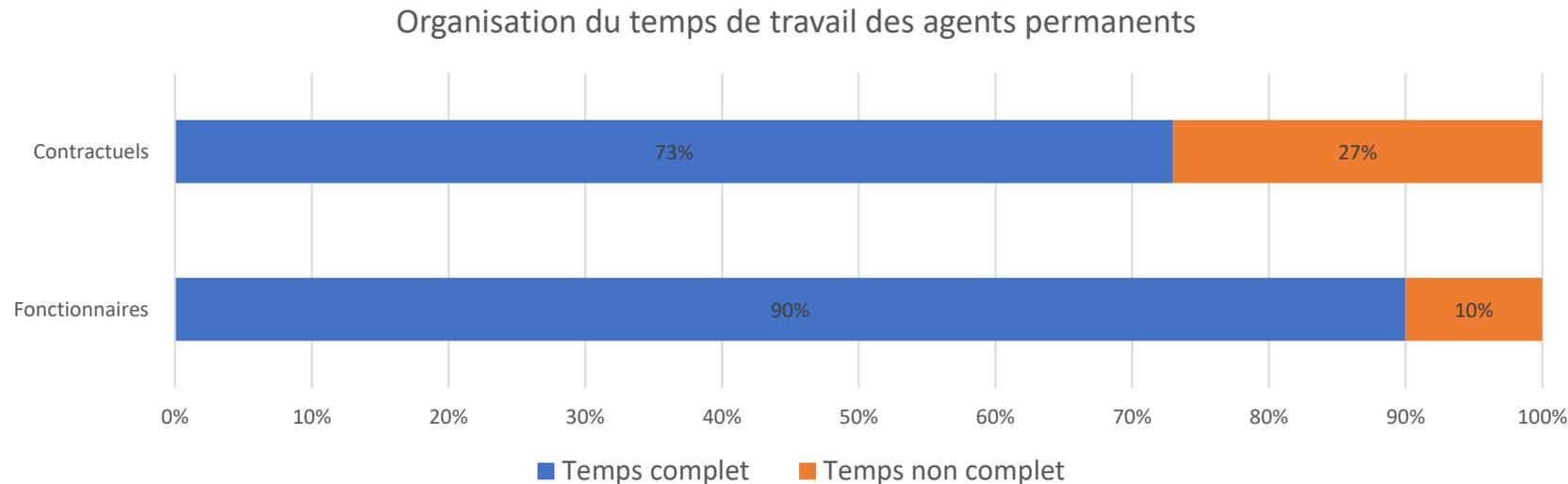
Répartition des agents permanents par filière en fonction du sexe



Répartition des agents permanents par catégorie en fonction du genre



IV. Le temps de travail des agents permanents: temps complet et temps non complet

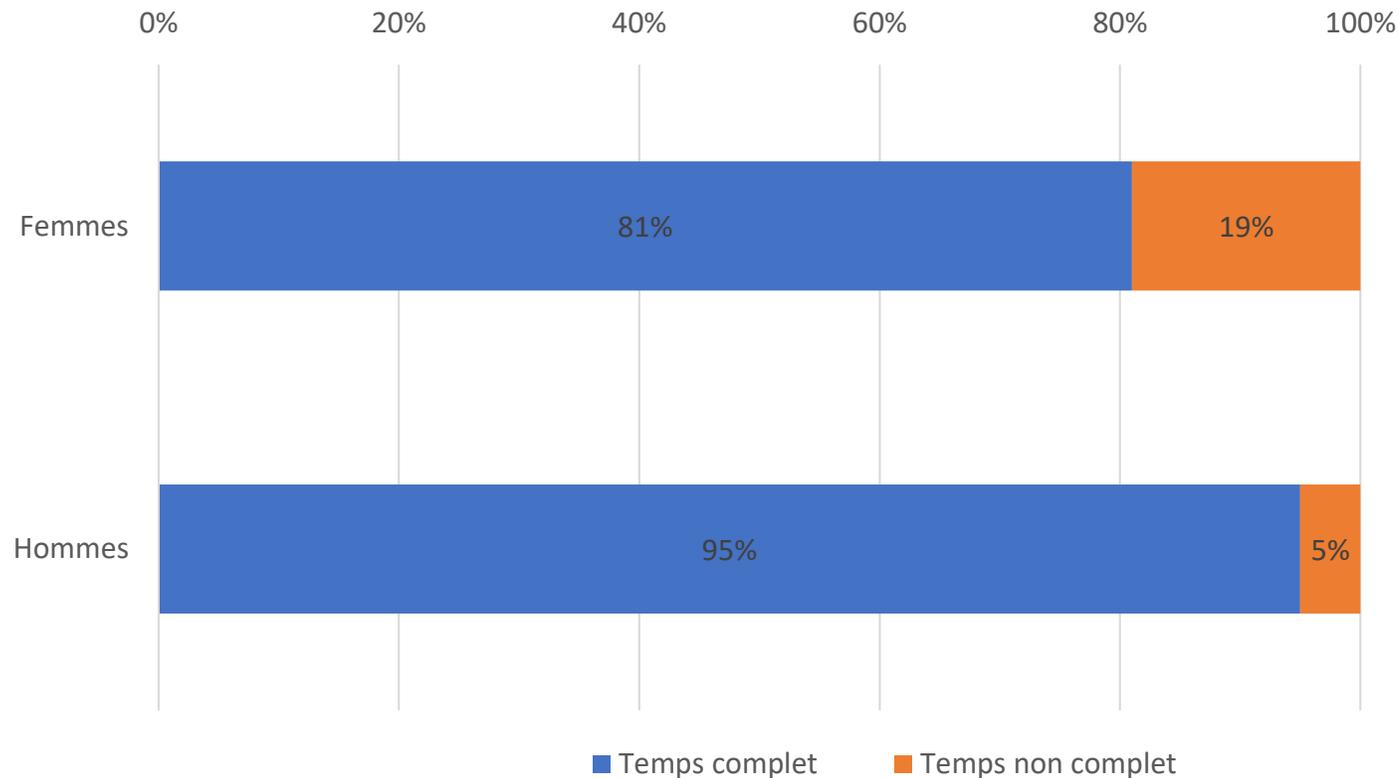


Le taux d'agents à TNC est de 36 % pour les fonctionnaires et de 52 % des contractuels dans les collectivités du CST Départemental.

IV. Le temps de travail des agents permanents : temps complet et temps non complet

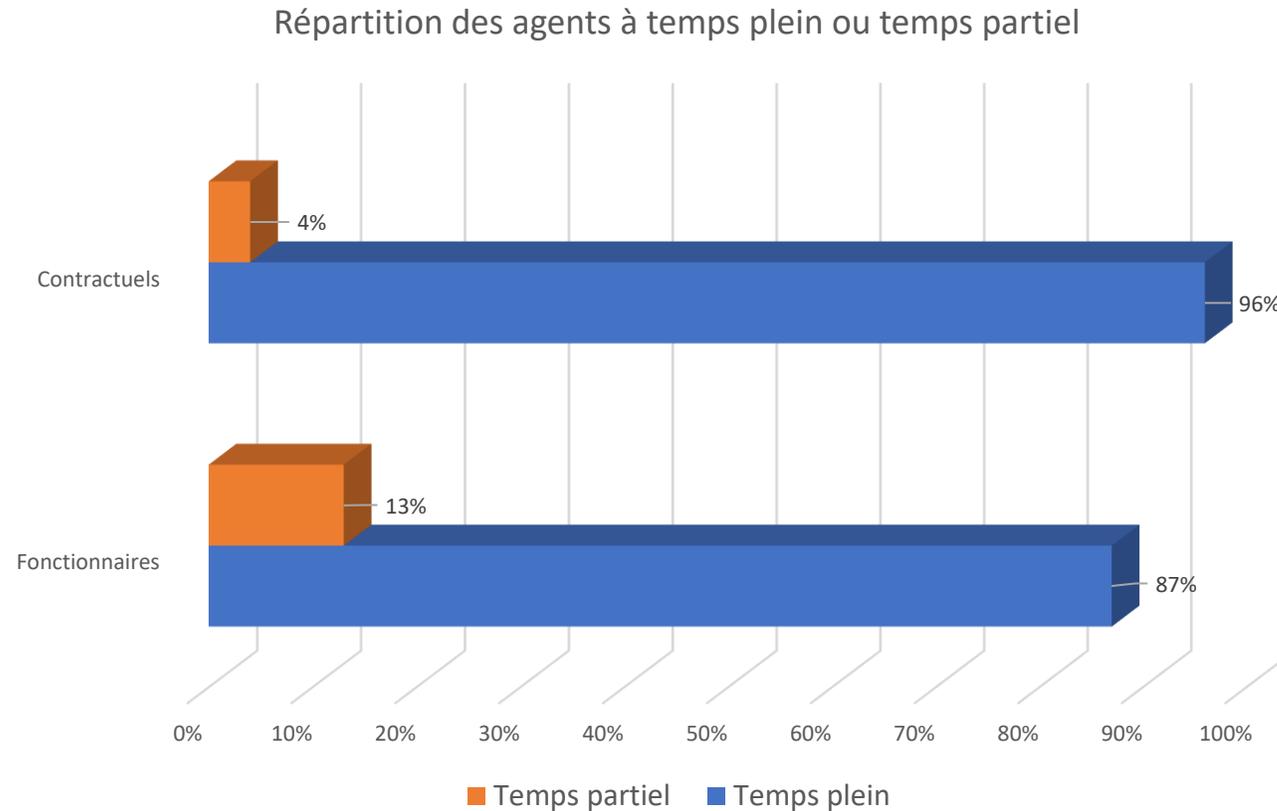


Zoom sur la répartition par genre :



86% des agents à temps non complet sont des femmes.

V. L'organisation du temps de travail des agents à temps complet : temps plein et partiel

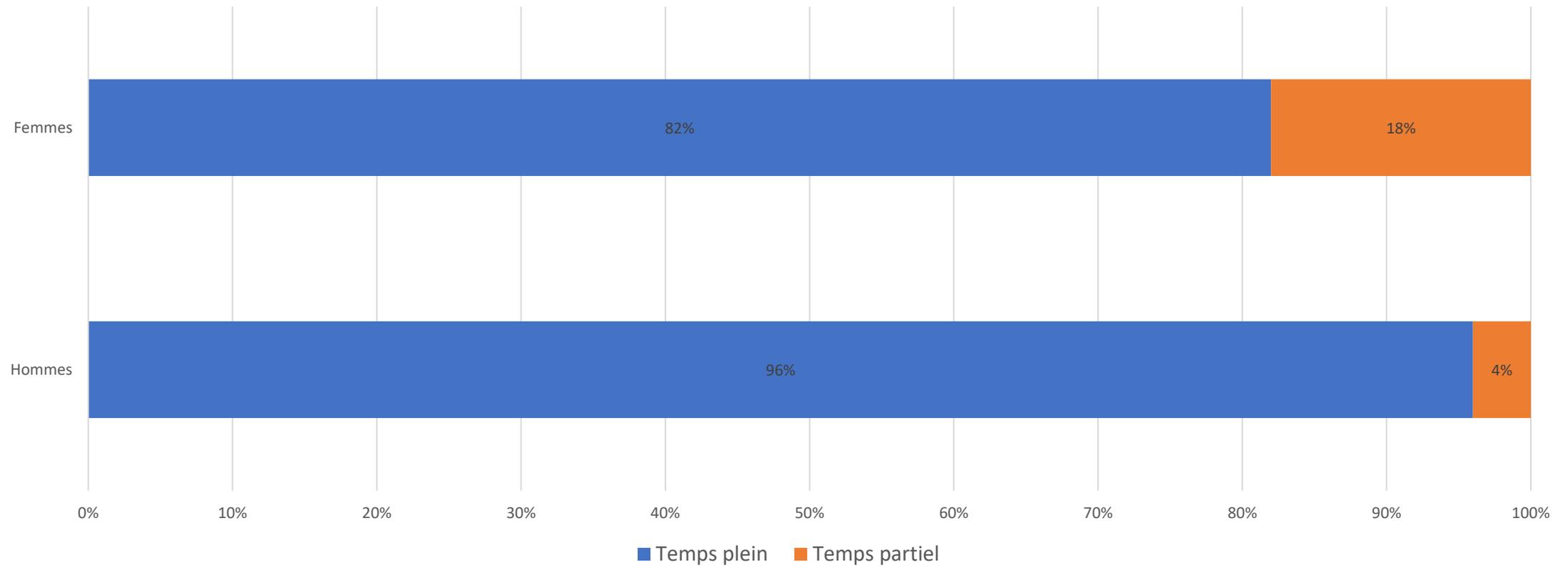


Dans les collectivités de moins de 50 agents, le taux de fonctionnaires à temps partiel n'est que de 7 %, il est par contre également de 4% pour les contractuels.



Zoom sur la répartition par genre :

Organisation du temps de travail selon le genre :

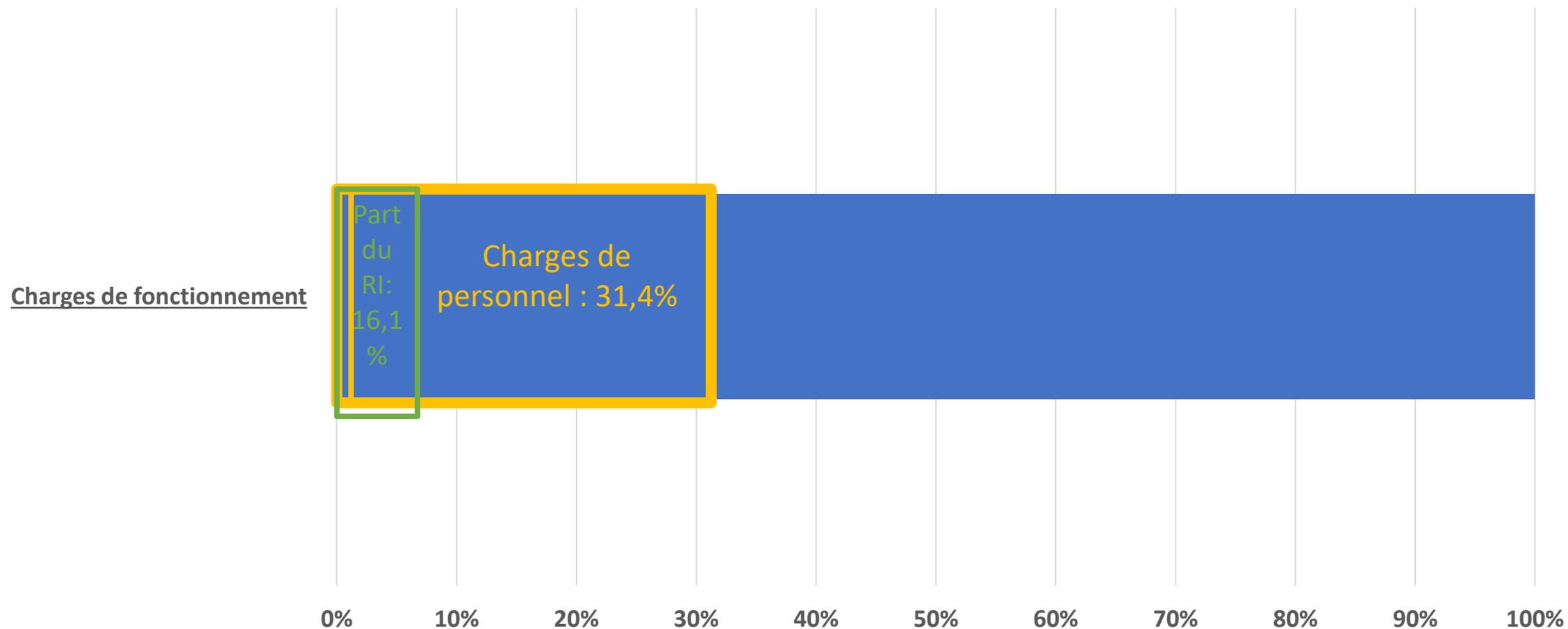


VI. L'âge moyen des agents permanents

Les agents permanents ont, en moyenne, **46,7 ans**.

- Age moyen des fonctionnaires : **48 ans**
- Age moyen des contractuels : **39,3 ans**
- L'âge moyen dans les collectivités de moins de 50 agents est très légèrement inférieur.
- **Globalement, 26 % des agents se situent dans la tranche des plus de 55 ans.**

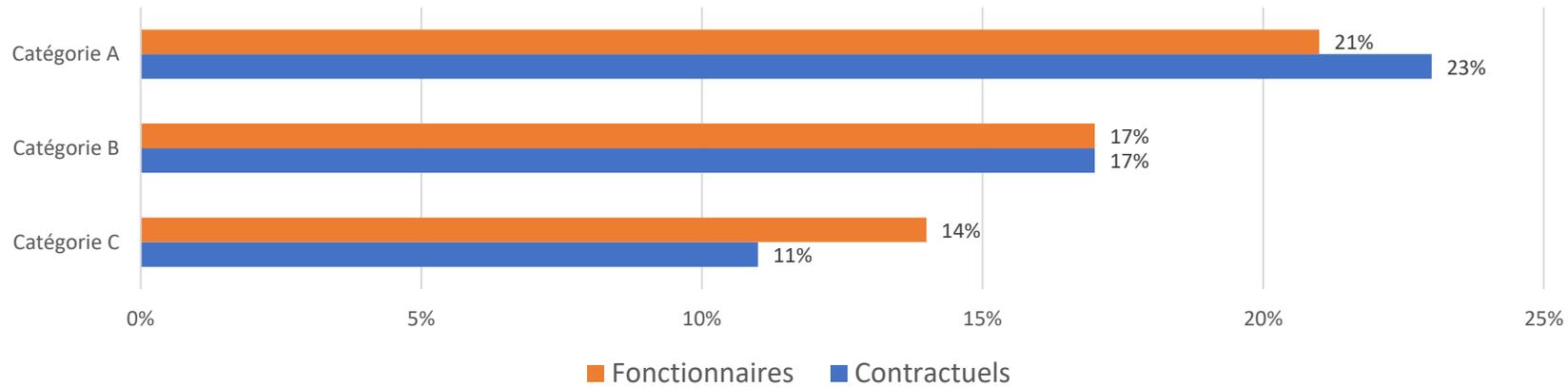
VII. Budget et rémunération des agents permanents



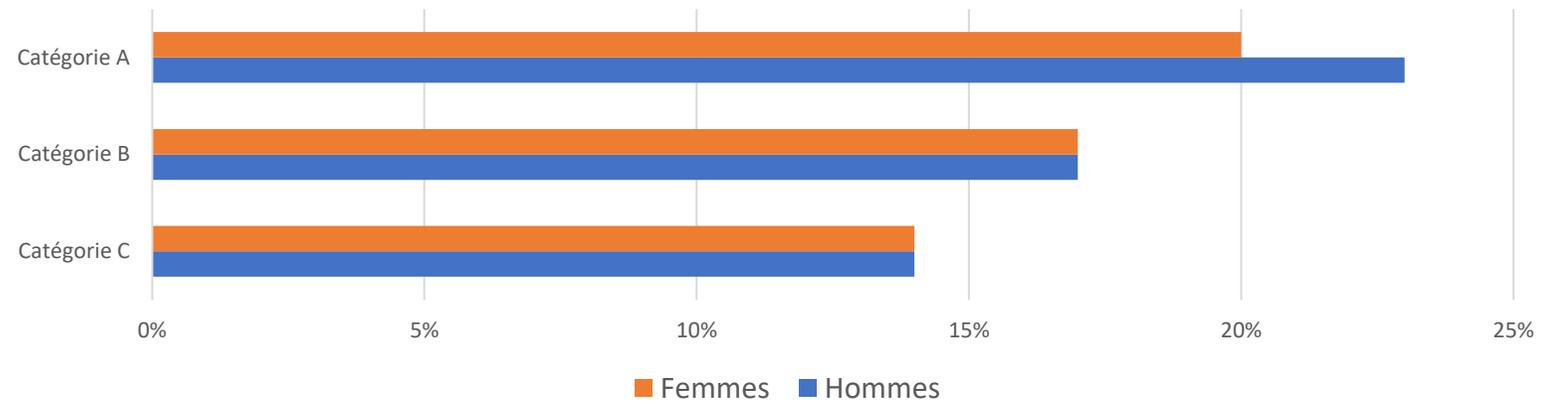
Le taux des charges de personnel dans les collectivités du CST est de 41 %

- La part du régime indemnitaire par catégorie

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes par catégorie et par statut



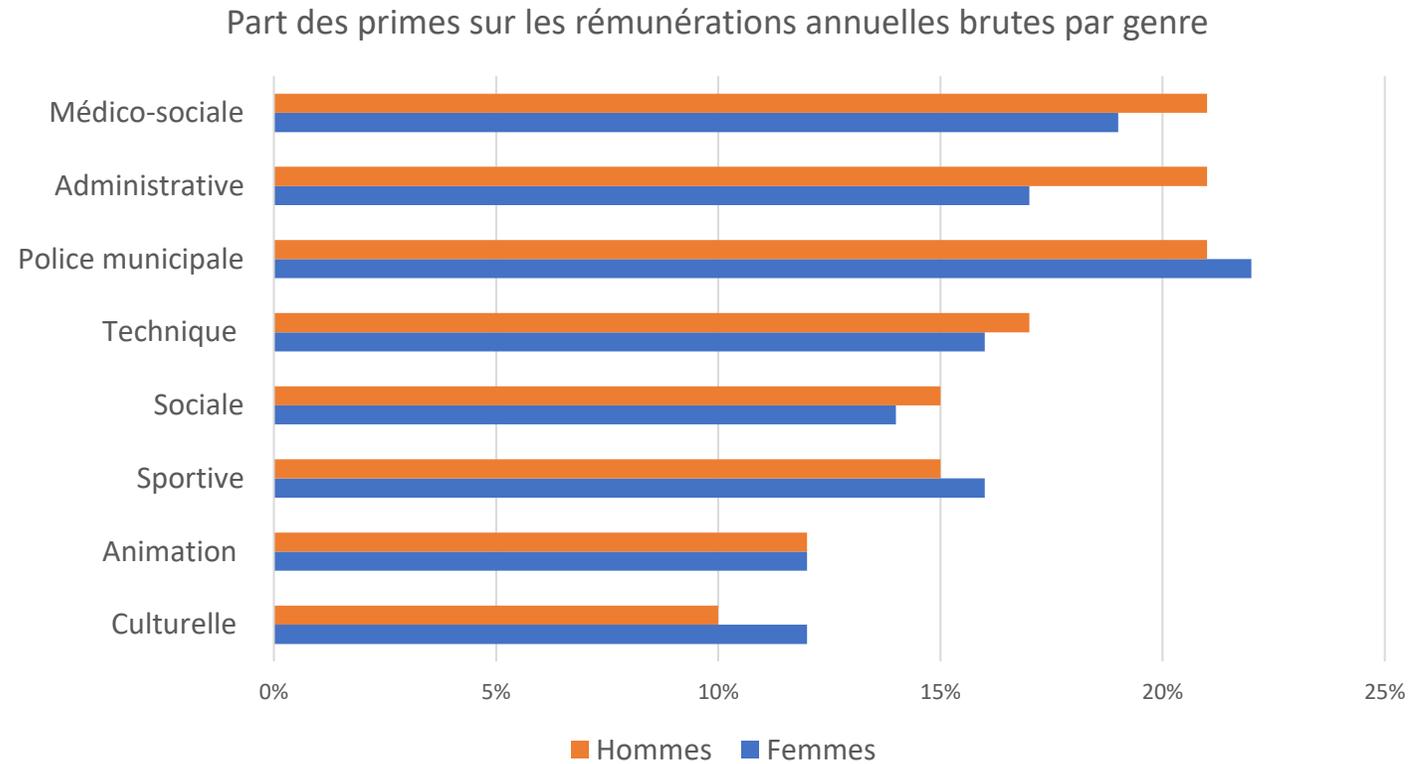
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes par catégorie et par genre



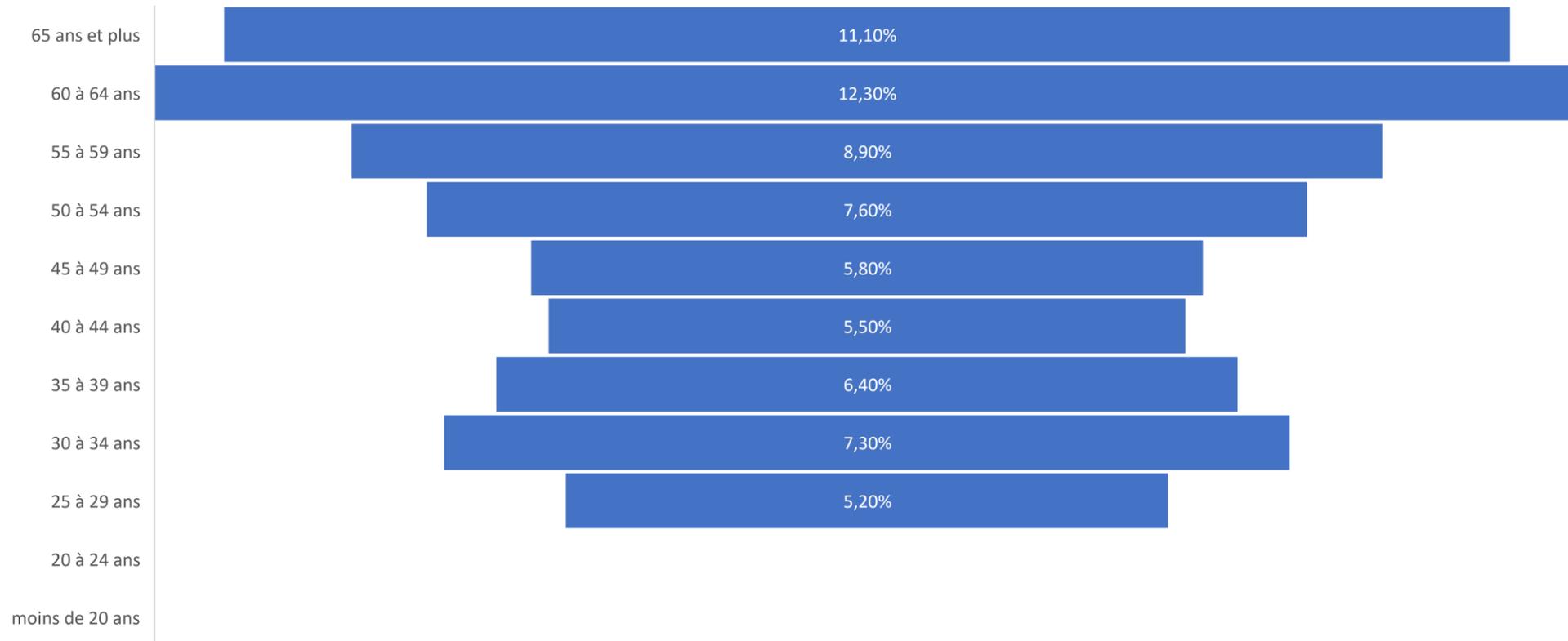
Zoom sur la répartition par genre :

La part du RI est globalement de **10,3 %** dans les collectivités du CST D contre **16,1%** pour l'ensemble du département.

- La part du régime indemnitaire par filière



- Le taux d'absentéisme par tranche d'âge



En moyenne, 18,9 jours d'absence par fonctionnaire et 7,8 jours d'absence par contractuel.
Près de 33 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé.

La formation

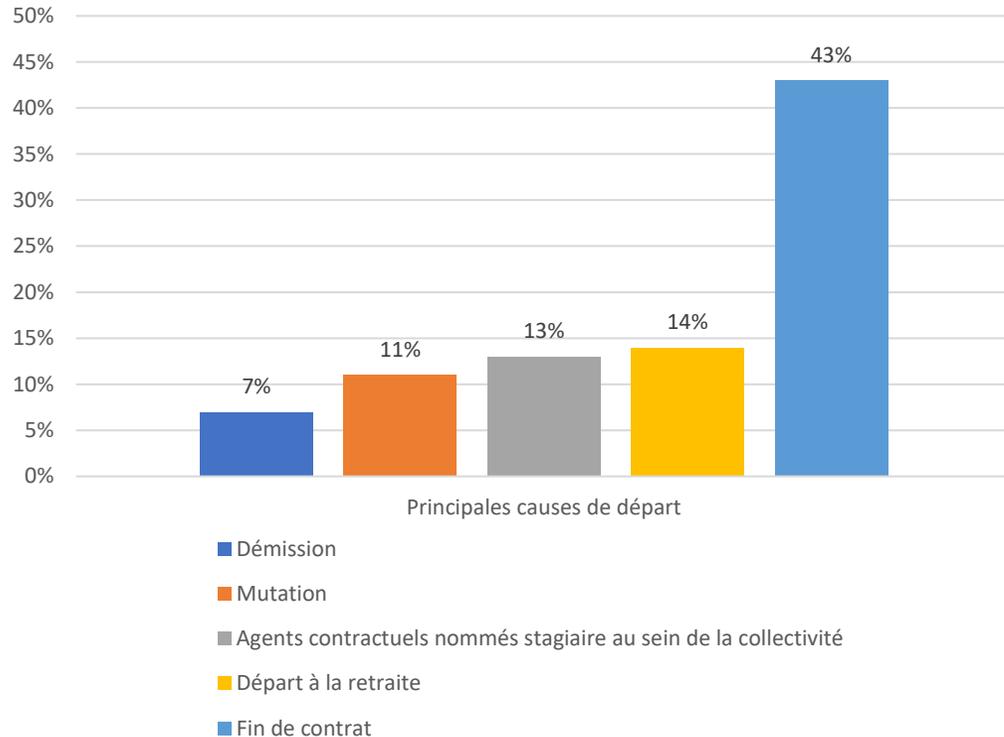
- En 2022, 55 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour.
- En moyenne : 2,5 jours par agent

- Ce taux est de 37 % dans les collectivités du CST départemental.
- En moyenne : 1,3 jour par agent

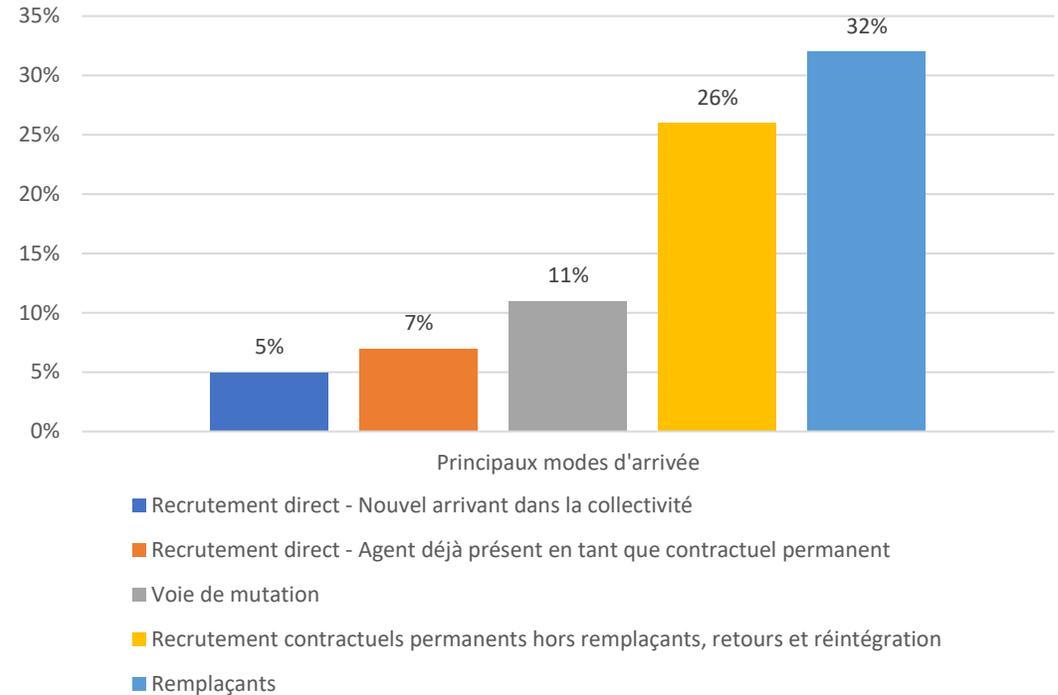
- Les collectivités du CST font plus appel au CNFPT : 63 % des dépenses contre 53 % pour l'ensemble.

X. Les mouvements des agents permanents

❖ Les départs



❖ Les arrivées



Le taux de rotation est de 5 points supérieur dans les collectivités de moins de 50 agents : 22 % contre 17 % pour l'ensemble

Merci pour votre attention.



Des questions ?